

1383, 14 mai.

Louis, duc de Bourbonnais etc., mande aux gens de sa Chambre des comptes de procéder à l'échange de la redevance d'avoine due par le chapitre de Montcenoux en raison de l'hôpital de Villefranche contre une rente de quarante sous et une autre de huit sous et deux setiers, dues audit chapitre.

A. Original sur parchemin, jadis scellé sur double queue. 140 x 280 mm. Bourges, Archives départementales Cher, 14 G 413 (fonds du chapitre de Saint-Ursin de Bourges, chapitre de Montcenoux, liasse anciennement coté LO).

a. *Chartes du Bourbonnais*, p. 329-330.

ANALYSE : *Inventaire des titres du chapitre de Montcenoux*, 1655, fol. 25, Archives départementales Cher, registre anciennement coté AH. – Autre inventaire, 1755, p. 57, *ibid.*, registre non coté.

Loÿs, duc de Bourbonnois, conte de Clermont et de Foroiz, per et chamberier de France, a nos amés et feaux genz de nostre chambre de nos comptes, salut. Comme nous soyons tenus a noz bien amez le prieur et chapistre de Monceno, a cause de aumosnez et eniversaires lessez par noz predecesseurs, en la somme de quarante solz qu'il ont acostumé de prandre par la main de nostre tresourier et en la somme de VIII solz et deux sextiers avene que il ont acostumé de prandre par la main de nostre receveur de Murat, et il nous soient tenuz chascun an de poier certaine quantité d'avene sur la meson Dieu de Villefranche¹ que nagueres leur avons ballié et transportee, lesquieulx nous ont signifié que, un chascun an, il ne povent estre poiez de noz tresourier et receveur dessus dit, sinon a grant fraiz, et nous ont supplié que il nous pleust fere eschange de ce que nous leur debvons a la dicte quantité d'avene que nous avons sur la dicte meson Dieu. Pour quoy avons oye leur requeste, inclinanz a ycelle, vous mandons que, veu par voz terrers et escripz encienzz la rente que nous avons et soloyns avoir sur ladicte meson Dieu et veu aussi ce que il dient dessus que nous leur fumes tenus, et faictes eschange et permutacion de l'une reddebvence a l'autre au plus proffitable par nous et par lesdiz signiffienz que vous pourrez a eulx en donnent voz lettres, lesquelles nous promettons ratifier, toutefois que mestier sera, et aussi en prenant lettres desdiz signiffienz comme nous nous soyons deschargés desdictes aumosnes et comme il seront tenus de faire les eniversaires par lesquieulx il doyvent avoir les dictes aumosnes. Donné soubz notre seel, le XIII^e jour de may, l'an mil CCC quatre vinz et trois.

1. Villefranche-d'Allier : ar. Montluçon, c. Commentry.

Par monseigneur le duc, presens messeigneurs de La Claiete² et de Norry³.
(Signé :) P. Desmer.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances »(LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous Licence Ouverte V 2.0.

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).

2. Il s'agit de Philibert de l'Espinasse. Seigneur de la Clayette, il est attesté comme conseiller de Louis II d'une manière presque continue de 1366 à 1389 (O. Mattéoni, "Entre fidélité et compétence", p. 182 et 190). Conseiller du comte de Poitiers avant d'être désigné gouverneur d'Auvergne (F. Lehoux, *Jean de France, duc de Berri*, p. 180), il passe ensuite au service de Louis II de Bourbon. Il joue un rôle dans la prise de possession du comté de Forez durant l'été 1368 (O. Mattéoni, *Servir le prince*, p. 77, et Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 10034, fol. 64v-65). Conseiller aussi de Charles V, et proche de Pierre de Nourry, fidèle conseiller de Louis II, il favorise le mariage de la fille de ce dernier avec son propre fils, Philibert, dit Cormorant, seigneur de Changy (É. Perroy, *Les familles nobles*, I, p. 329).

3. Originaire du Nivernais, Pierre de Nourry est l'un des principaux conseillers de Louis II. Il est attesté comme conseiller du début de 1360 à 1410. Il occupe la charge de lieutenant général à plusieurs reprises à partir des années 1370 jusqu'à la fin du principat du duc en 1410 (A. Leguai, *De la seigneurie à l'État. Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans*, p. 283-291 ; O. Mattéoni, "Entre fidélité et compétence. Les conseillers du duc Louis II de Bourbon", p. 180 et 183 et suiv.). Il fait l'objet d'un jugement élogieux dans la *Chronique du bon duc Louis de Bourbon* par Cabaret d'Orville qui vante ses qualités de gestionnaire et de réformateur des finances ducales (*Chronique du bon duc*, p. 160-164, 275-280). Il était membre de la Cour amoureuse fondée en 1401 par Louis II et le duc de Bourgogne Philippe le Hardi (C. Bozzolo et H. Loyau, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, I, n° 201, p. 139).